

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-1-7

Séance du vendredi 25 septembre 2009

COMMANDE PUBLIQUE ATTRIBUTION DE MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU la délibération du Conseil Général du 18 décembre 2008 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence,
- VU l'avis de la Commission d'appel d'offres composée comme un jury en date du 10 mars 2009
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de l'Externat, de l'Administration et du pôle bio-service au collège Jean Macé de Mulhouse - procédure négociée sur examen des compétences - moyens et références

- ❖ Attribue le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement MULLER et MULLER – 18, rue Sambre et Meuse – 68500 GUEBWILLER (mandataire) – M2V3 (architecte co-traitant) – STRUCTURE CONCEPT (BET Structure) – TDS sarl POIREL (BET fluides) – RENE BREITFELDER EURL (économiste) AGENCE FRANCIS THIEFAINE (VRD) – SCENE ACOUSTIQUE (BET acoustique), pour un montant de 437 112.02 € HT y compris missions DIAG et OPC – option « installation de panneaux photovoltaïques » de 19 732.44 € HT, pour un coût prévisionnel de travaux de 4 964 532 € HT option « installation de panneaux photovoltaïques » de 394 648.83 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 8.90% (base – DIAG/ESQ) - 5 % (option installation de panneaux photovoltaïques)

- ❖ Autorise le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs à l'opération de restructuration de l'Externat, de l'Administration et du pôle bio-service du collège Jean Macé de Mulhouse,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, décision de poursuivre et prolongation des délais) et le règlement du marché nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget.

-

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions